



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Réservoir de la BARRE Commune de VEYRAC (Vue du Ciel)

**PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU
DU MARDI 07 JUIN 2022
N°04/22**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 18 heures 00, les membres du Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable **VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Christian LATOUILLE, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical**.

Absents excusés : MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical**.

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Monsieur Maurice LEBOUTET ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

Monsieur André SOURY est désigné secrétaire de séance.

I. Délibération prise par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonctions et d'attributions

- ✓ **Ressources Humaines : Mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : autorise Monsieur le Président à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Haute Vienne.

Le référent de la collectivité sera nommé après avoir été choisi par l'ensemble du personnel lors d'une prochaine réunion

- ✓ **Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 7bis et 420 au lieu-dit « Le Martoulet » - commune de SAINT GERMAIN LES BELLES**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau dans le cadre de l'aménagement du carrefour des RD 7bis et 420 au lieu-dit « Le Martoulet » - commune de SAINT GERMAIN LES BELLES ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- ✓ Demande de subvention : travaux de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable sur les communes de MARVAL et LA CHAPELLE MONTBRANDEIX

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter les aides du Conseil Départemental de la Haute Vienne et de l'Etat au titre de la DETR pour le programme prévisionnel de travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des communes de MARVAL et de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

II. Affaires diverses

A) Point spécifique sur la clause de révision quinquennale du contrat de Délégation du Service Public synthèse et planning



M. Christian LATOUILLE, délégué de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL, souhaite savoir si on peut renégocier la part SE3R ?

Pascal DUBREUIL répond par l'affirmative. Il sera possible de renégocier les tarifs du délégataire après réception du CARE 2021 et après avoir établi le bilan des charges et des recettes avec l'intégration des nouvelles communes et des nouveaux équipements mis à disposition du délégataire (bâches de stockage de FEYTIAT et du VIGEN).



M. Gaston CHASSAIN, délégué de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, demande ce qu'il va se passer si les négociations n'aboutissent pas ?

Pascal DUBREUIL rappelle qu'il est impossible d'envisager une rupture anticipée du contrat. Seule la notion de défaillance du délégataire est prévue dans les clauses du contrat concernant la résiliation. La défaillance doit être clairement justifiée, argumentée.

Soit la collectivité décide de maintenir les tarifs actuels du délégataire correspondant au service actuel soit elle accepte l'augmentation des tarifs du délégataire correspondant au service attendu et objectifs demandés par la collectivité.



M. Eric PAULHAN, délégué de la Communauté de Communes de Val de Vienne, rappelle que le Syndicat Vienne Briance Gorre a été gentil de ne pas appliquer les pénalités pour non atteinte du rendement du réseau et qu'il faudra en tenir compte dans les négociations.

B) Demande d'adhésion MAGNAC BOURG

C) Projet de cession à la SCI LA LINGAINE – Bâche de stockage « Le Bas Mory » à FEYTIAT

Les élus décident d'accepter l'échange de terrain proposé. Une délibération sera présentée lors du prochain Comité Syndical.

D) Point spécifique sur les travaux de modernisation et de rénovation de la station de SOLIGNAC

E) Etude sur la prise de compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

F) Informations diverses : lutte contre le « street pooling »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00 heures.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 juin 2022.

Le secrétaire de séance,



André SOURY

Membre du Bureau

Délégué titulaire commune SAINT LAURENT SUR GORRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AS', written over a horizontal line.